COLLOQUE

LE DROIT INTERNATIONAL ET LES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Organisé en partenariat avec le

BIOSPHÈRE
Musée de l'environnement

La tenue d'une exposition universelle fait l'objet de règles de droit international, car elle soulève des questions juridiques insoupçonnées. Une exposition universelle est aussi un miroir : celui des intérêts qui président à sa tenue, celui aussi du droit international lui-même dans ses ambitions, ses limites et parfois ses contradictions. Organisé pour marquer le 50e anniversaire de l'Exposition universelle de Montréal, ce colloque, tenu dans le lieu emblématique qu'est l'ancien pavillon des États-Unis d'Amérique, traitera d'abord de la dimension politique des expositions universelles, puis du cadre juridique très méconnu qui régit celles-ci. Par la suite, des experts et expertes reconnus retraceront l'évolution du droit international depuis 1967, en prenant pour repères les thèmes qui furent retenus, à l'époque, par les responsables d'Expo 67: « L'Homme à l'œuvre », « L'Homme interroge l'univers » et « Le génie créateur de l'Homme ». À travers ces thèmes indubitablement marqués par leur époque, nous aborderons les droits fondamentaux de la personne, le droit pénal international, le droit international de l'espace, le droit de la mer, le droit international de l'information, ainsi que le droit international de la culture. En finale, par référence à la conception saint-exupérienne d'une « Terre des Hommes » (1967), le colloque s'interrogera sur le caractère anthropocentrique du droit international et sur son avenir comme cadre normatif pour l'Humanité.

PROGRAMME DÉFINITIF

Vendredi 21 avril 2017

MOTS DE BIENVENUE (8 h 30 - 9 h 00)

Daniel TURP, *professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et président du Conseil d'administration de la Société québécoise de droit international*

Pierre BOSSET, *professeur au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal*

Geneviève DUFOUR, *professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et présidente de la Société québécoise de droit international*

ALLOCUTION D'OUVERTURE (9 h- 9 h 45)

***Sous la présidence de* :**

Geneviève DUFOUR
Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke
et Présidente de la Société québécoise de droit international

« TERRE DES HOMMES » ?

Les expositions universelles : La fête, le bon ordre et l'intérêt bien compris

Conférencière : Brigitte SCHROEDER-GUDEHUS, Université de Montréal

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL (9 h 45 - 10 h 30)

LE DROIT INTERNATIONAL ET LES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

La *Convention sur les expositions universelles*

Conférencier : **Daniel TURP,** Université de Montréal

***PAUSE* (10 h 30 - 11 h)**

DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL (11 h - 12 h)

LE DROIT INTERNATIONAL DEPUIS L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967 (Partie I)

« L'HOMME À L'ŒUVRE » :
LES DROITS FONDAMENTAUX ET LE DROIT INTERNATIONAL PÉNAL DEPUIS 1967

***Sous la présidence de* :**

Hugo CYR
Doyen de la Faculté de droit et de science politique de l'Université du Québec à Montréal

Thèmes et conférenciers :

Thème 1 : Les droits fondamentaux depuis 1967 : **Pierre BOSSET,** Université du Québec à Montréal
Thème 2 : Le droit international pénal depuis 1967 : **François-Xavier SALUDEN**, Université du Québec à Montréal

DÉJEUNER (12 h 00 - 13 h 30)

***TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL* (13 h 30 - 14 h 30)**

Sous la présidence de :

Vanessa TANGUAY
Secrétaire générale adjointe de la Société québécoise de droit international

LE DROIT INTERNATIONAL DEPUIS L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967 (Partie II)

« L'HOMME INTERROGE L'UNIVERS » :
LE DROIT AÉRIEN ET MARITIME DEPUIS 1967

Thèmes et conférenciers :

Thème 1 : Le droit spatial depuis 1967 : **Michel BOURBONNIÈRE,** Agence spatiale canadienne
Thème 2 : Le droit de la mer depuis 1967 : **Armand DE MESTRAL,** Université McGill

***PAUSE* (14 h 30 - 15 h)**

QUATRIÈME SÉANCE DE TRAVAIL (15 h - 16 h)

Sous la présidence de

Ysolde GENDREAU
Professeure titulaire et secrétaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

LE DROIT INTERNATIONAL DEPUIS L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967 (Partie III)

« LE GÉNIE CRÉATEUR DE L'HOMME » :

LE DROIT DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE,DE 1967 À L'ÈRE NUMÉRIQUE ET DE LA DIVERSITÉ

Thèmes et conférenciers :

Thème 1 : Le droit de l'information de 1967 à l'ère numérique : **Pierre TRUDEL**, Université de Montréal
Thème 2 : Le droit de la culture de 1967 à l'ère de la diversité : **Véronique GUÈVREMONT**, Université Laval

ALLOCUTION DE CLÔTURE (16 h – 16 h 30)

***Sous la présidence de* :**

Geneviève DUFOUR
Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke
et Présidente de la Société québécoise de droit international

TERRE DE L'HUMANITÉ ?

Le droit international est-il anthropocentrique ?

Conférencier : François ROCH, Université du Québec à Montréal

Ce colloque est reconnu par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue (6 heures).